



## Prime insalubrité + prime de Noël

Par **Bavais Jayson**, le **07/12/2016** à **18:04**

1) Bonjour je suis actuellement embauché depuis 8 mois aux ordures ménagères d'une Communauté de Commune, en tant que remplaceant d'un agent parti en maladie.

Depuis que j'ai été embauché je me bat pour avoir la prime d'insalubrité car tout les agents l'ont sauf moi qui suis en remplacement. Suite à ma demande de la prime la réponse donné par mon supérieur fut "On a jamais donner la prime d'insalubrité au saisonnier et remplaceant on te la donnera pas " se qui est faux des personnes avant moi l'on eux.

Ont il le droit de m'enlever cette prime ? Puis je me faire indemniser mes mois de travail ?

2) Mon contrat se terminant dans 2 semaine j'aimerais savoir si j'ai également le droit à la prime de Noël ?

Merci de votre réponse n'hésité pas à m'envoyer des liens internet (texte de lois).

Par **P.M.**, le **07/12/2016** à **18:24**

Bonjour,

S'agissant apparemment d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...

Par **Bavais Jayson**, le **07/12/2016** à **19:53**

d'accord merci beaucoup